

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 02 décembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 06

Absents : 01

Procuration : 04

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 14

Date de transmission
en préfecture :

09 DEC. 2025

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 02 décembre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI-OTTO, Véronique GOMBAULD, Audrey BOURSEAU, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Marie-Pierre DARLY, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

**Prorogation des prix de vente du foncier
dans les anciens lotissements communaux**

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la commercialisation des terrains communaux au profit des occupants, les études de Maîtres Yves-Antoine BRUMIER et Karl-Antoine OTHILY en charge de la rédaction des actes de vente demandent une délibération qui maintient les prix initiaux de cession des terrains communaux situés dans les lotissements suivants :

- Cité du Bourg
- Le Bourg
- Les Dardanelles
- Rocroy-Nord y compris les terrains contigus
- Rocroy-Nord (terrains d'assiette des LTS)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 25 juillet 2024 avait prorogé ces prix initiaux jusqu'au mois d'avril 2025.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : De proroger pendant une durée d'un an les prix initiaux de vente des terrains communaux situés dans les lotissements conformément au tableau suivant :

SECTEURS CONCERNÉS	PRIX LE M ²
Lotissement Cité du Bourg	6,10 €
Le Bourg	6,10 €
Lotissement les Dardanelles	15,24 €
Lotissement Rocroy Nord y compris les terrains contigus	7,62 €
Rocroy	7,62 €
Rachez-Ongles	7,62 €

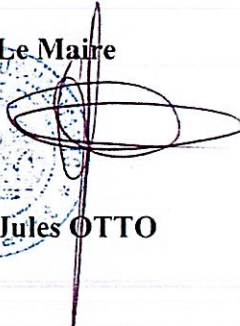
Article 2 : Que ce maintien de prix initiaux a pour seul objectif de permettre aux notaires de rédiger les actes de vente.

Article 3 : Que ces prix sont valables jusqu'au 02 décembre 2026.

Article 4 : Que la délibération n° 12 du 25 juillet 2024 maintenant les prix initiaux de vente jusqu'au 30 avril 2025 est abrogée.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région à Madame la Comptable Publique et aux Etudes Yves Antoine BRUMIER et Karl Antoine OTHILY.

Pour expédition conforme

Le Maire

Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 09 DEC. 2025